

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 22 novembre 2019**

### **Abonnements de ski pour les écoliers**

Les personnes qui ont commandé un abonnement de saison pour les Bugnenets-Savagnières peuvent passer, dès maintenant, à l'administration communale afin de le retirer.

### **Taxe des chiens**

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

### **Qualité de l'eau**

Nous avons reçu un rapport d'analyse de l'eau effectué par le laboratoire cantonal le 28 octobre dernier. L'eau analysée, d'une température de 12,1°C était en règle au regard des critères de qualité microbiologique, physique et chimique.

### **Sondage éclairage public**

En raison de la distribution tardive du bulletin d'information à l'attention des citoyennes et citoyens de Villeret, le Conseil municipal a décidé de prolonger, jusqu'au mercredi 27 novembre, la réception du sondage concernant l'extinction de l'éclairage public. Ledit bulletin d'information ainsi que le sondage sont également disponibles sur le site internet de la commune ([www.villeret.ch](http://www.villeret.ch)) dans le menu « Actualités ».

### **Mesures hivernales**

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement

sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

### **Délégations**

M. Bruno Lemaitre représentera la commune lors de l'assemblée générale d'Espace Nordique Erguël le mercredi 27 novembre 2019 aux Bugnenets ; M. Carlos Chatelain représentera la commune lors de l'assemblée des délégués de la Conférence régionale des transports (CRT1) le mercredi 4 décembre à Bienne ; M. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée générale de Centre Jura, le mercredi 18 décembre à La Chaux-de-Fonds.

### **Assemblée communale**

Nous vous rappelons l'assemblée communale du lundi 2 décembre 2019, à 19h30 au pavillon de la fanfare de Villeret, Rue des Pontins 7.

Conseil municipal

Villeret, le 18 novembre 2019